DB-2025-76

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902985-20251212-DB_2025_76-DE

COMMUNE DE TREOGAT FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2025-76

Le douze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GERBE, Maire.
Etaient présents : Alain GERBE, Loïc PETILLON, Elodie BUREL, Elios Nunez, Gérard BENSOUSSAN, Xavier BOLZER, Gwénaëlle DANIEL, Stéphane DUVAIL, Gérard GOASCOZ, Anne JOURDREN, Soizic KOZAK, Gaëtan MASSOT et Thierry QUEFFELEC.
Le secrétariat a été assuré par M. Loïc PETILLON.

2025-76 – ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Le Maire expose qu'un courrier de proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine a été reçu en Mairie le 03 novembre 2025. La cotisation annuelle correspondant à la strate de la commune est de 200 euros pour 2026. Cette adhésion permettra de bénéficier d'un accompagnement technique et financier sur des projets de restauration du patrimoine communal et/ou privé et d'accéder à un réseau de bénévoles engagés dans sa conservation et sa valorisation. Il est proposé d'adhérer à la Fondation.

Sur proposition du Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la cotisation correspondante, d'un montant de 200 €.

Pour copie certifiée conforme,
Fait à TREOGAT, le 12 décembre 2025
Le Maire,
Alain GERBE

MAIRIE DE TREOGAT
REPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (FINISTERE)